



Si vous étiez amenés à constater tout fait inhabituel n'hésitez pas à contacter le **022.752.52.52**.

>> Prévention des cambriolages

La période estivale est souvent prisée par les cambrioleurs pour effectuer leurs larcins. Afin de leur compliquer la tâche voici quelques conseils simples à appliquer.

Entretenir un bon voisinage.

Prévenez votre entourage et vos voisins lors de vos absences prolongées, ils seront en mesure de réagir à bon escient en cas de problèmes ou de présence suspecte.



Faire vider régulièrement votre boîte à lettres.

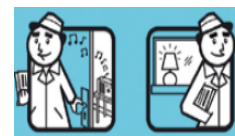
Demandez à vos voisins, vos proches de vider votre boîte à lettre ou faite garder le courrier à la poste pendant la durée de votre absence.

Verrouiller portes et fenêtres. N'oubliez pas, même lors d'une courte absence, de fermer votre habitation.



Garder vos clés en lieu sûr. Ne les cachez pas sous un paillasson, sous une pierre, dans un pot de fleurs etc.

Laisser croire à une présence. Garder une lumière et un poste de radio allumés. Une maison sans lumière, intérieure et extérieure signale votre absence.



>> Jazz sur la Plage

L'association du « Jazz sur la Plage » recherche encore des bénévoles pour le festival qui aura lieu le samedi 15 août.

Vous êtes intéressés par donner un coup de main ? Prenez contact avec Benjamin Curti au 076 568 20 05 qui se fera un plaisir de vous renseigner.

>> Horaire d'été du secrétariat

Dès le 29 juin et jusqu'au 28 août, le secrétariat de la Mairie vous recevra les:

Lundi de 14h à 17h (uniquement téléphone)

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h

La Mairie vous souhaite un bel été !

>> Agenda

> **27 juin 2015:** Fête des Promotions organisée par le HRRC.

> **4 juillet:** Fête de « l'intersociété » organisée par le Sauvetage d'Hermance dès 16h.

> **1er août:** Fête nationale sur le Quai dès 17h00.

> **15 août:** Jazz sur la Plage.

> **6 septembre:** Vide-galettes sur le Quai.

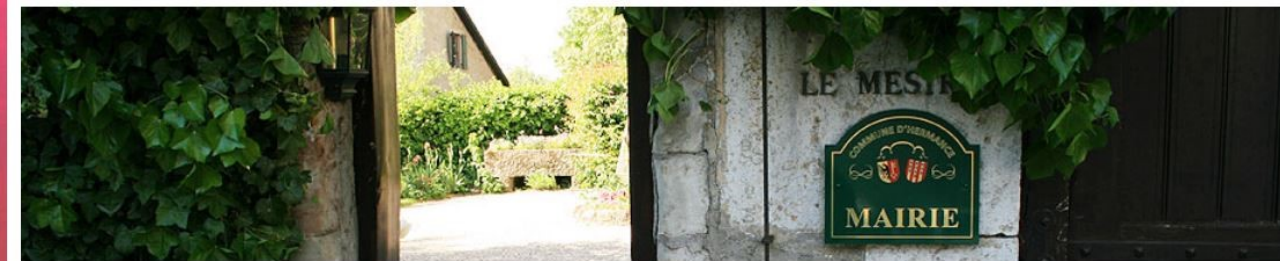
> **22 septembre:** Conseil municipal à 19h30.

> **3 octobre:** Régate des Pirates organisée par le CNH.

> **27 octobre:** Conseil municipal à 19h30.



Retrouvez toutes les informations sur notre site www.hermance.ch



Juin 2015



Info Hermance

Législature 2015-2020 >> éditorial

>> Nouvelle législature

Suite aux élections communales des 19 avril et 10 mai derniers, les nouveaux élus de la commune sont entrés en fonction le 1er juin pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2020.

Le 28 mai, ce sont donc 137 magistrats communaux, dont le nouvel exécutif hermançois, qui ont prêté serment devant le Conseil d'Etat à la Cathédrale St-Pierre.



Mme Karine Bruchez Gilberto, Maire sera en charge de l'administration générale, des finances, de l'état civil, du scolaire et du social, de la culture, des manifestations et des loisirs ainsi que de la sécurité.

M. Thierry Vidonne, Adjoint, aura pour dicastères l'entretien des bâtiments, les routes, l'environnement ainsi que le cimetière.

M. Roland-Daniel Schneebeili, Adjoint, sera en charge des constructions, de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'Exécutif travaillera en collaboration étroite avec le Conseil municipal.

>> Conseil municipal

La séance d'installation du Conseil municipal d'Hermance pour la législature 2015-2020 s'est déroulée le mardi 2 juin, à l'instar de toutes les autres communes du canton, à l'exception de Lancy.

Sous la conduite de la doyenne d'âge du Conseil, Mme Colette Chevalier, les Conseillers ont prêté serment, selon la formule « Je jure ou je promets solennellement: d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer »

Ont prêté serment:

>> Nouvelle législature

>> Conseil municipal

>> Comptes 2014

>> Cuisines scolaires

>> Police municipale et sécurité

>> Jazz sur la Plage

>> Horaire d'été

>> Agenda



Mairie d'Hermance

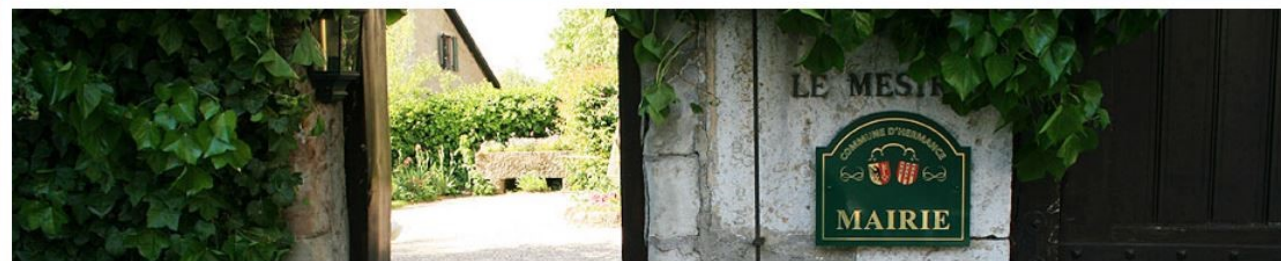
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90

☎ 022.751.20.90

mairie@hermance.ch

Édité par la Mairie d'Hermance - 400 ex.



Mme Anahita BLANC-MEYLAN
Mme Nathalie BELENGER BRECHET
Mme Colette CHEVALIER *
Mme Amélie CITTADINI-NAEF
M. Marc FUHRMANN
M. Grégory GARCIA*
M. Denis MEGEVAND *
M. Gilles MONNIER
M. Yvan NEJAR *
M. Olivier PFÖRTNER *
M. Serge PICCHIONE *
M. Pascal RENAUD
M. Philippe TAGLIABUE
* Nouveaux conseillers

le site internet de la commune
www.hermance.ch ou auprès du secrétariat.

>> Les commissions

Une nouvelle configuration prévaut pour les commissions durant cette législature. En effet, dans un souci d'harmonisation avec les communes du CoHerAn, les commissions ont été regroupées afin d'optimiser leurs travaux.

La commission des finances sera composée de:
M. Yvan NEJAR, président

M. Gilles MONNIER
M. Serge PICCHIONE

La commission des routes, entretien des bâtiments et environnement sera composée de:

M. Philippe TAGLIABUE, président
M. Serge PICCHIONE, vice-président
Mme Amélie CITTADINI-NAEF
M. Marc FUHRMANN
M. Denis MEGEVAND

La commission sociale, scolaire, culture, manifestations et loisirs sera composée de:
M. Pascal RENAUD, président



Le Conseil municipal a également nommé le Bureau du Conseil pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016.

Président du Conseil : M. Marc FUHRMANN

Vice-président: M. Denis MEGEVAND

Secrétaire: Mme Chrystel PION VALLEY

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux du Conseil municipal sur

M. Pascal RENAUD, Vice-président
Mme Colette CHEVALIER
M. Marc FUHRMANN
M. Grégory GARCIA

La commission urbanisme, construction et aménagement sera composée de:

M. Denis MEGEVAND, président
M. Philippe TAGLIABUE, vice-président
M. Grégory GARCIA

Mme Anahita BLANC-MEYLAN, vice présidente
Mme Nathalie BELENGER BRECHET
Mme Amélie CITTADINI-NAEF
M. Olivier PFÖRTNER,

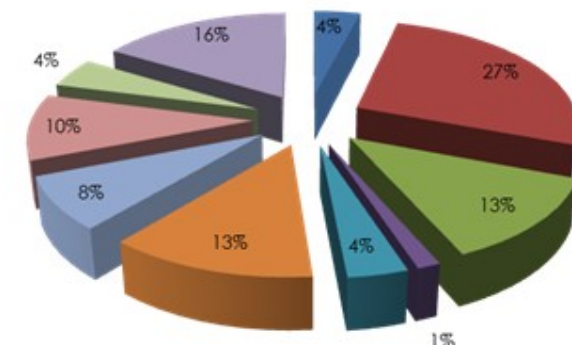
>> Comptes 2014

Les autorités communales sont satisfaites de pouvoir, cette année encore, afficher des comptes communaux positifs,



avec un boni s'élevant à CHF 309'877.91 soit sensiblement supérieur au résultat présenté l'an dernier.

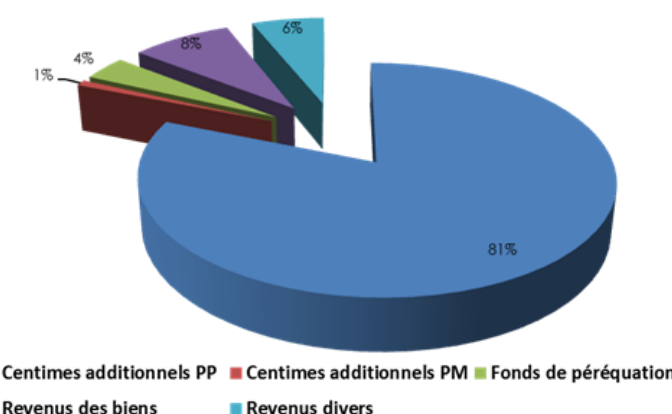
Répartition des charges 2014



Bien qu'encourageant dans le contexte financier incertain, l'Exécutif n'en restera pas moins attentif puisque les prévisions des services financiers cantonaux fluctuent d'une année à l'autre.

Le boni s'explique principalement par des recettes supplémentaires non budgétées ainsi que par des économies globales de charges.

Structure des revenus 2015



La structure des revenus n'a pas évolué puisque la commune continue de percevoir la très grande majorité de ses revenus par le biais des impôts des personnes physiques PP et des personnes morales PM.

	Budget 2014	Comptes 2014	Ecart
Charges	3'401'073.00	3'338'847.56	- 62'225.44
Revenus	3'401'294.00	3'648'725.47	247'431.47
Résultats	221.00	309'877.91	309'656.91

La commune a poursuivi ses investissements notamment dans la remise en état de ses collecteurs (CHF 133'551.50), la poursuite du projet de revalorisation de la parcelle 1943 sise à l'entrée du village (CHF 140'621.95) ainsi que la rénovation et la transformation de la Maison Bossart (1'412'568).

>> Municipalisation des cuisines scolaires

Après des années d'engagement envers les enfants scolarisés sur la commune d'Hermance, l'Association le « Petit Midi » va prochainement mettre un terme à ses activités.

Le poids croissant des démarches mais également la diminution régulière du nombre de bénévoles prêts à s'impliquer dans le fonctionnement de l'association ont en effet conduit son comité à cette décision.

C'est donc la commune qui reprendra la gestion et le fonctionnement des cuisines scolaires.

Pour ce faire, nous avons fait un appel d'offres à plusieurs prestataires et ce sont les gérants du « Café-restaurant du Quai » qui ont été retenus. Dès le 24 août prochain, ils prépareront de bons petits plats pour les élèves de l'école.

Le commune tient à adresser ses sincères remerciements à tous les membres anciens et actuels du comité de l'Association du « Petit Midi » qui se sont investis sans limite pour que les écoliers d'Hermance puissent bénéficier de repas sains et équilibrés durant toutes ces années.

>> Police municipale

Comme annoncé dans nos publications précédentes, Hermance a conclu une convention de collaboration avec la commune de Collonge-Bellerive pour la présence à 30% d'agents de police municipale.

Rejoignant les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Choulex, Corsier, Gy et Meinier, notre commune verra ainsi patrouiller des APM sur son territoire dès le 1er juin.